



14ème législature

Question N° : 102901	De M. Bruno Le Maire (Les Républicains - Eure)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > organisation	Analyse > ambassadeurs. nouvelles nominations. perspectives.
Question publiée au JO le : 21/02/2017 Réponse publiée au JO le : 14/03/2017 page : 2198		

Texte de la question

M. Bruno Le Maire attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'important mouvement diplomatique en cours au sein des ambassades françaises à l'étranger. Le Gouvernement a en effet décidé de nommer de nouveaux ambassadeurs dans plusieurs de nos principales représentations diplomatiques : Berlin, Washington, Pékin, Moscou, Le Caire, Alger, Tokyo. Étant donné que le président de la République fixe le cap de la politique étrangère de la France, de tels choix pourraient avoir une influence durable sur l'action extérieure de la France. Dans une situation internationale instable et incertaine, cette volonté de changer les principaux ambassadeurs à quelques semaines d'une élection présidentielle à laquelle le président de la République a décidé de ne pas se représenter, en plus de rompre avec les usages républicains, apparaît comme très surprenante. Ainsi, il lui demande de bien vouloir expliciter les motivations de ces décisions.

Texte de la réponse

Le calendrier habituel de relève des chefs de postes diplomatiques a abouti à un cycle de rotation important en 2017 (conséquence, notamment, du mouvement important ayant eu lieu en 2014). Ce mouvement correspond à la pratique observée chaque année d'échéance électorale majeure, conformément à l'usage républicain qui s'impose.